

Canton de LA BRESSE

**COMMUNE de LA BRESSE**

**ARRETE**

**N° 176/2018**

***TRAVAUX DE  
TERRASSEMENT***

**Du 11 juin 2018 au 9 juillet  
2018**

**Réglementation du de la  
circulation.**

Le Maire de la Commune de LA BRESSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ainsi que L 2213 à L 2213-4 ayant trait aux pouvoirs du maire en matière de circulation routière,

VU la demande formulée le 4 juin 2018 par l'entreprise MOLINARI SAS de CORNIMONT pour des travaux de terrassement, traverse de Grosse Pierre à LA BRESSE.

VU le Code Pénal notamment l'article R610-5,

**CONSIDERANT** qu'il importe de prévoir à cette occasion une réglementation momentanée de la circulation afin d'assurer la pleine sécurité des agents chargés des travaux, des usagers de la route et de prévenir tous risques d'accidents.

**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent pour des raisons de sécurité la mise en place d'une signalisation routière temporaire ponctuelle ; route barrée à la circulation des véhicules.

**ARRÊTE**

**Article 1:**

A compter du **11/06/2018** et pendant toute la durée des travaux, les mesures suivantes de circulation seront appliquées sur la partie haute de la traverse de Grosse Pierre portion comprise entre la R.D. 486 et la carrière « Petitjean ».

- La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf le week-end.

**Article 2 :**

La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise MOLINARI SAS chargée des travaux sous la surveillance des STM.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi.

Article 4:

Copies du présent arrêté seront remises pour exécution, chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie à SAULXURES/MOSELOTTE.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompier.
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de LA BRESSE.
- Entreprise MOLINARI SAS de CORNIMONT (88).

Fait à LA BRESSE, le 07 JUIN 2018  
Le Maire  
Hubert ARNOULD



Extrait affiché le 07 JUIN 2018  
Retiré de l'affichage le  
Le Maire,